ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

casernes

Question écrite n° 89369

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les casernes de gendarmerie. Certains territoires ont la particularité d'avoir des casernements appartenant à des bailleurs privés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de caserne de gendarmerie appartenant à des bailleurs privés en France par département.

Texte de la réponse

En complément des casernes construites par l'Etat ou par les collectivités locales, la gendarmerie a également recours à des maîtres d'ouvrage privés (sociétés HLM, personnes physiques ou sociétés commerciales) pour assurer la construction de ses casernes et organiser ainsi son dispositif territorial. Les casernes louées auprès des bailleurs, autres que les collectivités locales, représentent 32% des casernes locatives et 26% de l'ensemble des casernes de gendarmerie.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89369
Rubrique : Gendarmerie
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 septembre 2015, page 7366
Réponse publiée au JO le : 23 février 2016, page 1657